

Conseil d'arrondissement du 20^e

Séance du 28 novembre 2017

Vœu déposé par les élu-e-s du groupe Démocrates, Progressistes et Écologistes du 20^{ème} arrondissement concernant le travail mémoriel relatif à Charlie

Considérant que la liberté de presse et d'expression sont garanties par l'article 11 de la Déclaration française des droits de l'homme et du citoyen de 1789 et par la Loi sur la liberté de la presse du 29 juillet 1881 ;

Considérant que dans la nuit du 1^{er} au 2 novembre 2011, les locaux de Charlie Hebdo, situés au 62 boulevard Davout dans le 20^e arrondissement de Paris ont été incendiés ;

Considérant que les locaux de Charlie Hebdo ont ensuite déménagé au 26 rue Serpollet, Paris 20^e ;

Considérant que Charlie Hebdo et des policiers arrivés sur place ont été assassinés le 7 janvier 2015 avec les décès de Frédéric Boisseau, Franck Brinsolaro, Jean Cabut, Elsa Cayat, Stéphane Charbonnier, alias Charb, Philippe Honoré, Bernard Maris, alias Oncle Bernard, Ahmed Merabet, Mustapha Ourrad, Michel Renaud, Bernard Verlhac, alias Tignous, Georges Wolinski ;

Considérant que deux jours plus tard, le vingtième arrondissement a été endeuillé suite à une prise d'otages dans le magasin Hyper Cacher de la porte de Vincennes, entraînant l'assassinat parce que juifs de Philippe Braham, Yohan Cohen, Yoav Hattab, François-Michel Saada ;

Considérant que les journalistes de Charlie Hebdo reçoivent toujours des menaces de mort, redoublées depuis la publication en UNE du journal d'une caricature de Tarik Ramadan ;

Sur proposition de l'ensemble des groupes du conseil du 20^{ème} arrondissement, le conseil du 20^{ème} émet le vœu à la Maire de Paris :

- Que la Ville de Paris réaffirme son soutien à Charlie Hebdo et à la liberté de presse et d'expression.
- Que les cérémonies mémorielles soient pérennisées dans les quartiers endeuillés associant l'ensemble des habitantes et des habitants.